

AMAP PORNIC – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud

Contrat d'avril 2020 à mars 2021

(Exemplaire adhérent)

Contrat : « Produits laitiers à base de lait de chèvre » entre M et Mmeadhérent à l'AMAP LA MONTAGNE et Chrystelle Deniaud, productrice de fromages de chèvre.

J'ai rejoint mon mari Augustin (GAEC Alp-Rousse) le 01 décembre 2012. Je suis une nouvelle productrice de chèvre à la sortie de Saint-Père en Retz en direction de Pornic. Mon troupeau compte 60 chèvres alpines et deux boucs. Les mises-bas ont eu lieu début mars. L'exploitation est basée sur 75 % d'herbe sous forme de pâturage ou de foin et de 25 % de mélange céréalière pour compléter les chèvres afin d'obtenir une bonne lactation. Elles pâturent de février à novembre. De décembre à janvier, elles ne sortent que quand le soleil est au beau fixe. La nuit, elles dorment à l'abri. Le passage en monotraite date de l'année 2015 (une fois par jour). Le fromage est fabriqué le matin de mi-février à mi-décembre. Je vous propose toute une gamme de produits laitiers bio.

L'engagement présent porte sur la période de mars à décembre 2020, tous les 15 jours.

A compter de cette année, nous modifions le type de contrat : nous passons sur des contrats à panier d'un montant de 5, 10, 15 ou 20 euros.

Vous le composez à votre manière. Vous pouvez choisir du frais, moelleux, demi-sec ou sec, selon le stock disponible. A chaque quinzaine, vous pourrez le modifier. Ci-joint les tarifs de chaque produit.

La gamme se compose :

Produits frais :

Lait entier au litre	2.10 €	Yaourt nature : 0.90 €
Fromage blanc 500g	3.90 €	Yaourt aromatisé : 1.00 €
Faisselle 500g	3.40 €	
Pâte à tartiner 250g	3.20 €	

Fromage :

Crottins	2.80 €	
Bûche familiale	5.40 €	Cendrée : 5.80 €
Mottay	3.90 €	Cendrée : 4.30 €
Buchette	3.40 €	Enrobée ou cendrée : 3.80 €
Palet	2.40 €	Palet fruit : 2.70 €
Type camembert	7.00 €	

Produit affiné :

Tomme chèvre :	29.50 € / kg	Part de 200 g : 5.90 euros
Tomme graines :	30.50 € / kg	Part de 200 g : 6.10 euros

Les engagements de l'amapien :

- Je suis responsable de mes produits dès réception, en particulier en ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.
- Je m'engage à rapporter les bouteilles ; *si non rapportés, une facturation de 0.50€.*
- **En cas d'absences non programmées, le panier sera remis à la table de l'accueil.**
- **Je préviens le producteur en cas d'absence programmée (3 max / saison)**
- Je préviens le producteur si je ne renouvelle pas mon contrat..

Souscription à l'AMAP Pornic - produits laitiers chèvre bio pour un montant de : _____ 5 euros, _____ 10 euros, _____ 15 euros ou _____ 20 euros chaque distribution **pour un total de 20 distributions. La première débutera le jeudi 08 avril 2020. (Tous les 15 jours). **Pas de distribution le jeudi de l'Ascension : 21 mai****

Réglable en **1 à 5 chèques** par saison, à l'ordre du GAEC ALP-ROUSSE

La productrice et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.

GAEC ALP-ROUSSE

La Pacauderie 44 320 SAINT-PÈRE en RETZ

tél : 06 72 32 30 42

augustin.deniaud@wanadoo.fr /

Certification Bureau Véritas FR BIO 10



référente amap : Anne-Solène RECULEAU

Fait le : _____

Signatures :

AMAP PORNIC – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud

Contrat mars à décembre 2020 (Exemplaire destiné au producteur)

(Exemplaire producteur)

NOM : Prénom : téléphone :

Adresse mail :

Assure avoir souscrit à l'AMAP PORNIC « produits laitiers chèvre bio » pour un panier de ___ 5 € ___ 10 € ___ 15 € ou ___ 20 € pour un total de _____ € (**20 distributions – les abs souhaitées (3 max)**) Pas de distribution le jeudi de l'Ascension : 21 mai en **1 à 5 chèques** à l'ordre de GAEC ALP-ROUSSE

La productrice et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.

Fait le : _____

Signatures